

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 6 juin (06/06/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 31 mai, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURELLENT, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES : M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHES (représenté par Mme DA MOTA), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Mme CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. SELAM), M. André LENFANT (représenté par M. REDON), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Patrice CHARLES, **Conseiller municipal**.

Madame DAMIANI est nommée secrétaire de séance.

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

14 – 06 Juin 2013

CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION ORGANUM

Afin de mettre en œuvre un partenariat professionnel et de qualité entre la Commune de Moissac et l'association Organum - CIRMA, dans le cadre de sa politique culturelle,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 26 voix pour et 6 abstentions (M. Roquefort, Mme Rollet, M. Benech, Mme Nicodeme, M. Gauthier, Mme Galho)

APPROUVE la signature de cette convention annuelle 2013 avec l'ensemble Organum - CIRMA



AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à veiller à sa bonne application

DECIDE le versement de 20.000 € à l'association Organum.

Pour copie conforme
Moissac, le 7 juin 2013
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

